



Grève des PARL

Ce mardi la direction n'a pas été plus loin

La réunion de négociation de 16h à laquelle participaient tous les syndicats signataires du préavis de grève n'a pas fait évoluer la situation quant à la prime de 250€ pour tous. C'est toujours le même blocage !

Les seules avancées obtenues aujourd'hui par rapport à vendredi :

- Tout remplacement - temporaire - d'un PARL à l'occasion de son absence de la station sera précédé d'une proposition de répartition de son temps de travail aux autres PARL de la station qui seraient à temps partiel
- Modification de la valeur des niveaux du 2^{ème} degré 3% selon un plan en 2 étapes :
2% au 1^{er} juillet 2006
1% au 1^{er} janvier 2007
- La situation des personnes concernées par la seule augmentation de la prime d'ancienneté et pour lesquelles celle-ci ne se traduirait pas par une augmentation du salaire de base (rémunération individuelle plus prime d'ancienneté) supérieure à 2% fera l'objet d'un examen spécifique
- Précision des dates de mise en œuvre de la réévaluation des primes d'ancienneté : 1^{er} avril 2006, 1^{er} janvier 2007 et 1^{er} janvier 2008
- Degré 3 et ouverture : une réunion spécifique sera organisée avant le 30 mai concernant les conditions de modification du degré 3 ainsi que des conditions d'ouverture du système de rémunération au-delà du degré 3
- Les dispositions sont indépendantes des mesures générales et individuelles (CPS) découlant de la négociation annuelle obligatoire.

La CGT constate que la direction a évolué à la marge depuis plusieurs jours.

Les acquis de la grève :

- la prise en compte que la règle pour le métier de PARL est le temps plein comme pour les autres salariés, priorité pour les temps partiels d'augmenter leur temps de travail en remplacement de leurs collègues absents, prime d'ancienneté, revalorisation des grilles, augmentation du taux contractuel pour 103 PARL, paliers pour le degré 3 et création d'un degré 4,

Aujourd'hui, au bout de 9 jours de grève, peut-on penser que le rapport de force peut faire obtenir mieux et plus ? Faut-il continuer la grève, lever le préavis sans signer le protocole ou faut-il signer ?

La CGT, fidèle à sa pratique de démocratie syndicale, prendra sa décision après avoir consulté ses adhérents et les grévistes. Devant l'impossibilité de faire une AG, nous attendons votre avis par mail à la CGT.

Paris, le 14 mars 2006